

Vu la délibération n° 25 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, modifiée par délibérations n° 76 du 1^{er} octobre 2020 et n° 10 du 22 février 2021, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article L 2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que l'Association « Les Pattounes libres » intervient depuis de nombreuses années sur le territoire communal, dans le domaine de la protection animale et qu'elle sollicite la Ville pour l'accompagner dans ses missions, par la mise à disposition de locaux municipaux,

Considérant que la Ville dispose de locaux vacants situés au rez-de-chaussée du bâtiment « La Fabrique », sis rue de La Fabrique à Andrézieux-Bouthéon,

Considérant l'accord intervenu entre les deux parties,

Le Maire de la Ville d'ANDREZIEUX-BOUTHEON

DECIDE

Article 1 : La Commune met à disposition de l'association « Les Pattounes Libres » un droit d'occupation à usage exclusif sur les locaux vacants, situés au rez-de-chaussée du bâtiment « La Fabrique », sis rue de La Fabrique - 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON, d'une superficie totale de 103,12 m².

Article 2 : Cette mise à disposition est consentie et acceptée gratuitement, à titre précaire et révocable, pour une durée de six ans, sur la période du 21 Septembre 2023 au 31 décembre 2025.

Article 3 : Une convention de mise à disposition fixant les conditions détaillées de cette mise à disposition sera rédigée et signée par Monsieur le Maire et Monsieur le Président de l'association « Les Pattounes Libres ».

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Loire,
- Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Président de l'association « Les Pattounes Libres ».

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 20 septembre 2023

Le Maire
François DRIOL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20230920-2023-081-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

Publication : 26/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

